

Les lois sur le financement des partis et le statut de l'Opposition divisent les parlementaires



Une ère nouvelle va bientôt s'instaurer dans la sphère politique congolaise. A l'affiche, l'Opposition politique va bénéficier des garanties nécessaires pour s'organiser. Après la loi portant statut de l'Opposition, désormais reconnue en République Démocratique du Congo, les deux chambres du Parlement ont passé en revue la loi portant financement des partis politiques.

A l'initiative de l'honorable Mulenda Abwana N'Sefu, la loi portant statut de l'Opposition est en examen à l'Assemblée nationale en vue de son vote. Encore en discussion à la chambre basse du Parlement, ce projet de loi entend aider les «petits partis» à survivre et à assurer leur indépendance.

Il envisage un financement public direct des partis politiques qui fonc-

tionnent en RDC et tient surtout compte de la valeur et de projet de société de chaque parti politique. Il dispose que les partis politiques bénéficient des fonds publics destinés à financer leurs campagnes électorales ou encore leurs activités conformément à l'article 6 de la Constitution.

Les conditions d'octroi des fonds

L'allocation publique destinée à couvrir les dépenses des partis politiques fait l'objet des propositions conjointes faites au gouvernement par les bureaux du Parlement. Elle concerne uniquement des partis politiques légalement reconnus.

Cette allocation est inscrite chaque année dans la loi des finances et ne saurait être inférieure à 5%, ni supérieure à 10% de la totalité des recettes à caractère national revenant à l'Etat. La subvention est allouée en deux

tranches : la première destinée aux partis politiques représentés au Parlement et la seconde aux formations politiques au regard de leurs résultats aux législatives de juillet dernier.

La première tranche est allouée proportionnellement à leur nombre de sièges respectifs, la liste des députés de chaque parti au Parlement faisant foi. Quant à la deuxième tranche, l'allocation est allouée aux partis concernés qui ont obtenu au moins 5% du total des suffrages exprimés dans la circonscription électorale.

L'Etat prend en charge les activités liées à la campagne électorale, en finançant la confection, l'édition et l'impression des circulaires de professions de foi et des affiches ainsi que les dépenses relatives aux messages et autres engagements des partis politiques pendant la campagne électorale.

Mécanismes de contrôle et sanctions

Il est prévu une série de mesures visant le contrôle de fonds reçus par les partis politiques ainsi que les sanctions en cas de mauvaise utilisation. Une commission paritaire de contrôle Assemblée nationale-Sénat est instituée à cet effet.

Elle fait rapport sur la situation de chaque parti, notamment sur le montant total des dépenses engagées, et sur toute infraction au regard de la loi. Après toutes ces observations, cette commission paritaire soumet son rapport pour approbation à l'Assemblée nationale.

«Le coordonnateur de l'Opposition n'a pas besoin d'un salaire»

Se confiant au «Journal du Citoyen», Martin Mukonkole du Rassemblement des Congolais démocrates et

nationalistes (RCD-N) est d'avis que la loi portant financement des partis politiques, une fois adoptée, permettra aux Congolais de consolider le processus de démocratisation. «Grâce à cette loi, les partis répertoriés pourront s'organiser et mener des actions utiles», a-t-il soutenu.

Pour Mukonkole, le coordonnateur de l'Opposition ne devrait pas bénéficier d'un salaire au risque d'être manipulé par le pouvoir en place. Il doit, poursuit-il, être l'homme le plus indépendant. «Le coordonnateur de l'Opposition n'a pas besoin d'un salaire pour ne pas être limité. Il est important que les partis membres de l'Opposition réfléchissent sur la manière dont il sera rémunéré», a estimé Mukonkole.

Il a, par ailleurs, émis le vœu de voir tous les partis représentés au Parlement bénéficier des financements de l'Etat, conformément à leur poids politique sur le terrain. «Ce financement ne doit pas concerner tous les partis politiques agréés, mais plutôt ceux qui se sont confirmés aux urnes», a souligné le député RCD-N.

Un salaire pour éviter «la prostitution politique»

Joint au téléphone, Thomas Luhaka, député du Mouvement de Libération du Congo (MLC), pense que la loi portant organisation de l'Opposition va aider cette composante à se structurer. «Cette loi va, sans doute, consolider la jeune démocratie congolaise et permettre à l'Opposition de s'organiser à travers le pays», a-t-il souligné.

Au Sénat, la commission Politique, administrative et juridique (PAJ) a proposé, après avoir examiné le projet-loi, que le coordonnateur de l'Opposition soit plutôt appelé «porte-parole».

Pour Aubin Ngongo Luwowo, sénateur indépendant proche de l'Union pour la Nation, il est nécessaire que ce coordonnateur soit désigné parmi les partis ayant des sièges au Parlement. Il souhaite que ce responsable de l'Opposition puisse bénéficier d'un salaire pour éviter qu'il se livre à la prostitution politique comme à l'époque de la deuxième République.

«Je suis tout à fait contre ceux qui pensent que ce porte-parole ne doit pas être payé. Il est important qu'il soit payé, car son salaire ne viendra pas du régime en place, mais plutôt du trésor public», a souligné l'ancien ministre Mobutu à l'Information et Presse du haut de la tribune du Sénat.

Face à ce débat, des observateurs avertis estiment qu'il est nécessaire que ces lois soient impersonnelles et opposables à tout Congolais en vue de favoriser une démocratie constructive.

Athanase MASSIKINI et Blaise NDONGALA

Sommaire

■ Zoom sur le statut de l'opposition institutionnelle en RDC.....P.2

■ Christopher Davis : «Les Etats-Unis appuient la promotion de la gouvernance municipale au Congo».....P.3

■ Kinshasa : les journalistes dans la rue pour réclamer plus de sécurité.....P.4

Le Forum social congolais plaide pour l'annulation de la dette de la RDC

Les assises du Forum Social Congolais (FSC) se sont tenues du 24 au 28 juin dernier au Jardin botanique de Kinshasa. Elles ont réuni près de 3.000 personnes venues aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du pays. Ces rencontres ont servi d'écran aux actions de campagne et de plaidoyer des mouvements sociaux populaires congolais en lutte pour une redistribution sociale plus juste et plus solidaire.

Axée sur le thème «Un autre Congo est possible», cette première édition du Forum social congolais est la continuité des forums sociaux, tant mondial qu'africain. Elle s'est dotée d'une devise éloquent : «Un autre Congo plus juste, plus solidaire, plus égalitaire, plus digne et plus humain; construisons-le ensemble, construisons-le solidairement».

Selon le coordonnateur du forum de Kinshasa, l'ingénieur Sylvestre Kambaza, le FSC est un espace de débat démocratique d'idées, d'approfondissement de la réflexion, de formulation des propositions et d'échange d'expériences. C'est aussi un espace d'articulation des mouvements sociaux, des réseaux d'ONG et autres organisations sociales qui s'opposent au néocolonialisme ainsi

qu'à la domination du monde par la force du capitalisme et par toute forme d'impérialisme.

Reproches aux organisateurs

Au cours des travaux, les participants ont reproché aux organisateurs la faible sensibilisation, et particulièrement une faible médiatisation de ces assises. Ils ont également déploré la faible représentation des paysans et peuples autochtones.

Par ailleurs, ils ont décrié la sous représentation de la femme dans toutes les institutions de la République, le faible taux d'instruction de la jeune fille et l'insécurité permanente dans laquelle se trouvent les personnes du sexe féminin.

En rapport avec le mouvement des consommateurs, ils ont déploré le fait que le marché congolais est envahi, voire pollué par des produits importés, parfois de mauvaise qualité. Le FSC n'a pas manqué de dénoncer le pillage des ressources naturelles et environnementales de la RDC.

Une coalition contre la dette

Dans le chapitre des recommandations, les participants ont convié le Gouvernement à protéger les ressources naturelles, à promouvoir la

production nationale et locale pour le bien-être des Congolais. Ils ont, en outre, convié les autorités à susciter l'émergence du monde paysan, à prendre en compte le travail informel, la lutte contre les antivaleurs dans le monde du travail, la sécurité sociale, la redynamisation du Conseil National du Travail...

Face à l'épineuse question de la dette de la RDC, le FSC recommande la création d'un cadre de concertation des acteurs sociaux pour débattre de cette question et en appelle à «une coalition contre la dette», en invitant tous les acteurs sociaux à la signature d'une pétition pour l'annulation de cette dette.

Présent au rendez-vous de Kinshasa, François Houtart, membre du Forum social mondial, a estimé que le FSC a répondu à ses objectifs et s'est déroulé comme bien d'autres forums sociaux du monde. Il en a relevé les forces (l'idée de la convergence et la création d'une conscience sociale commune) et les limites (pouvoir d'action, matérialité et absence de la classe moyenne). A l'issue des travaux, les organisateurs ont fixé le prochain rendez-vous du FSC dans deux ans.

Jeanne MBANGA

A chaud

Assemblées provinciales : 44 administratifs congolais à l'école des parlementaires belges

Quarante-quatre cadres administratifs des Assemblées provinciales de la RDC ont pris part, du 26 au 28 juin dernier, à un séminaire de renforcement des capacités organisé par le Parlement de la Communauté française de Belgique (CFB) à Kinshasa.

Quarante-quatre cadres administratifs des Assemblées provinciales de la RDC ont pris part, du 26 au 28 juin dernier, à un séminaire de renforcement des capacités organisé par le Parlement de la Communauté française de Belgique (CFB) à Kinshasa.

Venus de tous les quatre coins du pays, en raison de quatre délégués par province, les participants ont eu l'occasion d'assouvir leur curiosité sur la gestion du Parlement en Belgique.

«Etre utile à la construction du nouveau Congo»

Réunis au Centre Nganda de Kintambo, ils ont bénéficié du concours des formateurs congolais et belges, issus aussi bien de l'Université de



Liège de l'Université de Kinshasa. «Nous sommes ici en partenariat pour que les problèmes de ce pays trouvent solution notamment dans les Assemblées provinciales», a déclaré Jean-François Istasse, le président du Parlement de la Communauté française de Belgique.

«Notre vœu, poursuit-il, est d'être utile à la construction du nouveau Congo».

Jean-François Istasse a trouvé l'occasion propice pour favoriser l'échange d'expériences entre les cadres administratifs congolais et ceux de son pays qui vivent le fé-

déralisme depuis 1970, en veillant à l'unité nationale.

Les 29 compétences des provinces

Chef de service du Parlement de la CFB, oeuvrant dans cette institution depuis 31 ans, Cristolovean, a indiqué que la formation a abordé particulièrement les questions relatives au fonctionnement des services administratifs des parlements, à l'élaboration du budget de la province, au contrôle de l'action gouvernementale...

Selon l'un des formateurs, Bob Kabamba de l'Université de Liège, le séminaire a permis aux participants d'être éclairés sur les 29 compétences attribuées aux provinces grâce à la décentralisation, un atout qui pourrait être le moteur du développement de la RDC au niveau de la base.

Déléguée de l'Assemblée provinciale du Maniema, Gaëlle Basele, a trouvé le séminaire enrichissant pour les cadres administratifs congolais qui découvrent à peine les réalités de ces nouvelles institutions.

Yves KALIKAT

A savoir

Zoom sur le statut de l'opposition institutionnelle en RDC

La Constitution de la troisième République prévoit, en son article 8, l'institutionnalisation de l'opposition, à travers une loi organique qui porte son statut. L'Assemblée nationale a adopté, dans ce cadre, une proposition de loi comportant 29 articles qu'elle a remise au Sénat pour une deuxième lecture.

Quarante sept ans après l'accession de la RDC à l'indépendance, le constituant de la troisième République a jugé nécessaire de doter l'opposition d'un statut, gage de stabilité politique

des nouvelles institutions élues.

Elaboré sur base d'expériences historiques du Congo et des législations d'autres pays, le statut de l'opposition congolaise est une proposition du Député Denis Sesanga du Mouvement de libération du Congo (MLC).

Cette loi vise à consolider la démocratie pluraliste et à favoriser la participation de l'ensemble des forces politiques à la construction nationale. Elle vise, en outre, à fixer le débat politique dans les limites de la légalité et du respect réciproque. Elle permet d'assurer l'alternance acceptée, pacifique et apai-

sée. Le Statut juridique de l'opposition politique, qui s'articule sur 6 principes, a pour objet de «définir l'opposition, de déterminer ses droits et devoirs liés à son existence, à ses activités et à sa lutte pour la conquête démocratique du pouvoir», dispose notamment l'article 1 du projet de loi portant statut de l'opposition.

Opposition parlementaire et extraparlamentaire

La loi règle le statut de l'opposition politique, entendue à la fois comme opposition parlementaire et extraparlamentaire. Elle est parlementaire, lorsqu'un parti ou un regroupement politique est représenté à l'Assemblée nationale, au Sénat, dans les Assemblées provinciales ou locales. L'opposition extraparlamentaire est, quant à elle, celle qui évolue en dehors de ces institutions. En vertu de l'article 3, les deux oppositions jouissent des mêmes droits et sont assujettis aux mêmes devoirs.

La loi précise, dans le 2^{ème} alinéa de cet article, que l'opposition extraparlamentaire jouit de tous les droits reconnus à l'opposition politique, à l'exception des droits et garanties spécifiques attachés à l'appartenance à l'Assemblée nationale, au Sénat, aux Assemblées provinciales et locales.

Le coordonnateur de l'opposition a rang de ministre

Le droit de l'opposition est reconnu à tout parti ou regroupement politique qui le désire, stipule l'article 4. Par contre, l'article 5 note, dans son 2^{ème} alinéa, que les partis non représentés à l'Assemblée nationale, provinciale ou locale, et au Sénat, font une déclaration de leur appartenance à l'opposition ou à la majorité, auprès des ministères de l'Intérieur.

Les partis politiques de l'opposition exercent leurs activités conformément à la Constitution, aux lois et règlements de la République.

Un coordonnateur est désigné par consensus, à défaut par vote majoritaire, endéans un mois après l'investiture du gouvernement, par les députés nationaux et les sénateurs, membres des groupes parlementaires de l'opposition, déclarés conformément à l'article 5 de la présente loi, pour diriger l'opposition politique.

Il est chargé d'assurer la représentation de l'opposition au niveau national et a rang de ministre.

Cependant, la loi reste muette sur la coordination de l'opposition extraparlamentaire dont les membres ne se reconnaissent pas dans le coordonnateur désigné par les députés et les sénateurs.

Réactions favorables

Les réactions sont favorables à l'adoption de ce projet de loi qui responsabilise l'opposition congolaise dans la reconstruction du pays. «C'est une bonne chose d'avoir une loi qui régit l'opposition», a confié le député Lomata du MLC.

«Le coordonnateur aurait dû être le chef du parti de l'opposition qui a plus de députés, pour éviter la corruption dans sa désignation», regrette-t-il.

Son collègue du Parti Lumumbiste unifié (Palu), Biyengi Mukabi, juge cette loi «équitable», «pour avoir été voté et par l'opposition et par la majorité par 380 voix». Cela permet à l'opposition de bien travailler, a-t-il conclu.

Le sénateur Issewanga se réjouit, quant à lui, du fait que «désormais, l'opposition congolaise pourra travailler dans les normes, sans arrestations arbitraires».

Saisissant la balle au bond, un ancien parlementaire, Lumuna Ndubu, relève le dualisme dans la définition de l'opposition et exige que la loi précise comment sera élu le coordonnateur de l'opposition extraparlamentaire.

Athanase MASSIKINI

Université de Kinshasa : les juristes appelés à s'impliquer dans le développement

Le rôle de l'élite congolaise dans l'émergence de la démocratie a fait la une des journées scientifiques organisées mi-juin par la Faculté de droit à l'Université de Kinshasa. Plusieurs enseignants des universités congolaises se sont rendus sur le lieu pour échanger leurs vues sur le thème de la rencontre: «Participation et responsabilité des acteurs dans un contexte d'émergence démocratique».

Le droit doit servir d'élément moteur dans le processus de développement en RDC, ont reconnu les participants. A travers cette résolution, ils ont émis le vœu de voir l'intelligence juridique être utilisée au service du développement du pays. Doyen de la faculté de droit de l'université de Kinshasa, Pr. Grégoire Bakandeja a plaidé pour que l'université congolaise ne soit plus absente ou éloignée de tous les enjeux fondamentaux et du devenir de la société.

«Elle doit s'impliquer dans le processus de fondation ou de reconstruction de l'Etat, de l'émergence de la démocratie, de l'économie, de la consolidation de la paix et de la cohésion nationale», a-t-il déclaré.

«Le droit ne vaut que lorsqu'il y a des hommes intègres pour l'appliquer», ont souligné les participants aux journées scientifiques. Le respect de la bonne gouvernance notamment dans le secteur judiciaire et juridique a été souligné. A ce propos, les cours et tribunaux ont été rappelés à l'ordre. Il leur a été demandé d'assurer la protection du citoyen, notamment en cas de conflit avec l'administration. Les participants ont appelé à la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

L'Assemblée nationale a été particulièrement épinglée. Son président, Vital Kamhere, a décrit plusieurs faits qui démontrent les efforts fournis par la chambre basse du Parlement dans la consolidation de la démocratie en RDC: le vote de la loi sur le statut de l'Opposition, l'attribution de la présidence de deux commissions (Politique, administrative et juridique ; et Socioculturelle) à des députés de l'opposition, la signature de communiqués conjoints de tous les présidents des groupes politique dont ceux de l'Opposition....

Benjamin YOGOLELO

À cœur ouvert

Christopher Davis : «Les Etats-Unis appuient la promotion de la gouvernance municipale au Congo»

Directeur du Centre culturel américain à Kinshasa, Christopher Davis est aussi le porte-parole de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique en République démocratique du Congo. Dans cette interview accordée au «Journal du Citoyen», il fixe l'opinion sur la contribution de son pays au processus électoral.

Christopher Davis, quel est l'apport des Etats-Unis au processus électoral en RDC ?

Depuis mon arrivée, il y a presque deux ans, nous nous sommes d'abord lancé dans un programme de formation pour les journalistes congolais, surtout dans le domaine du reportage électoral. Nous avons organisé une douzaine d'ateliers au cours des mois précédant les élections, avec les intervenants venant de l'extérieur, comme Ferdinand Ferella de «La Voix de l'Amérique» et Edouard Dokohé, un journaliste américain basé à Paris. On a sillonné un peu le pays en organisant ces ateliers pour les journalistes, surtout ceux de la radio, mais aussi quelques fois ceux de la télévision et de la presse écrite, pour leur apprendre comment réaliser un bon reportage électoral. En fait, notre fonction est essentiellement d'être le visage public du gouvernement et de la société américaine auprès des Congolais. C'est ce que nous faisons par le biais de nombreux volets de coopération, que ça soit la culture, la musique, le théâtre ou autres. Nous soutenons un peu les efforts locaux,



Pour Christopher Davis, les Etats-Unis sont déterminés à contribuer à la réussite des élections locales en République démocratique du Congo.

surtout ces deux dernières années, dans les domaines de la démocratie et de la gouvernance, étant donné la conjoncture politique de la RDC.

Après les élections présidentielle et législatives, dans quels domaines orientez-vous votre appui ?

Ce que nous faisons maintenant est un peu la suite de l'élan qu'on a pris avant les élections dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation des électeurs congolais. Nous les préparons au vote et tâchons de les aider à mieux comprendre les enjeux démocratiques. Nous appuyons

notamment la promotion de la bonne gouvernance, et particulièrement la gouvernance municipale.

Qu'avez-vous réalisé concrètement sur le terrain ?

Depuis les élections, nous avons surtout travaillé avec le Comité Droits de l'Homme et Développement (Codhod) dans un projet-pilote visant à sensibiliser la population à la gouvernance municipale. Nous favorisons le dialogue dans les communes et quartiers kinois. Nous organisons d'abord des ateliers de trois jours, au cours desquels nous rassemblons des dirigeants

municipaux (bourgmestre, chefs de quartiers ou chefs de services de tous genres), des représentants de notabilités de la ville de Kinshasa ainsi que la population. Nous avons déjà fait cela à Barumbu, nous sommes à mi-chemin dans la commune de Kalamu. Au bout de trois jours, nous examinons tous les problèmes de gouvernance dans une municipalité. Nous abordons, par ailleurs, la question de transparence avec les citoyens, et discutons sur le cahier des charges qu'il faudra faire pour mieux vivre dans une commune. Après trois jours de réflexion, il y a un éclatement de cette activité dans chaque quartier de cette commune. On contacte les citoyens dans ces quartiers dans leur propre langue nationale (le lingala, NDLR). Ce qui est important, en vue de créer un dialogue entre les élus, les responsables et les électeurs.

Que comptez-vous faire pour les élections municipales et locales à venir ?

L'Usaid, notre agence d'assistance et de coopération internationale, est plus impliquée dans le processus législatif, notamment dans l'élaboration de la loi sur la décentralisation. Mais nous sommes prêts à oeuvrer rapidement avec des organisations locales de la société civile pour que ces élections soient aussi une réussite comme les scrutins précédents.

Propos recueillis par Désiré BAERE et Richard NGAPI

Micro baladeur

Que pensez-vous de la sécurité des journalistes au Congo ?



Lili Munoki Mawete, 25 ans, étudiante, Ngiri-Ngiri

Je pense que le journaliste doit au départ se sécuriser lui-même en livrant des informations de nature à ne pas léser les autres. Il doit respecter sa déontologie, car c'est le respect de cette déontologie qui va faire en sorte qu'il soit



Vicky Makasi, 37 ans, coiffeur, Kimbanseke



Suzanne Ngemba, 50 ans, infirmière, Kasangulu (Bas-Congo)

Je suis fort peinée de ce qui arrive aux journalistes avec les histoires d'assassinats et menaces de toutes sortes. Je ne vois pas personnellement ce qu'on leur reproche. Qu'on cesse de les tuer



Avant toute chose, je voudrais souligner que ce qui arrive aux journalistes me fait mal. Pour leur sécurité, je propose que leurs patrons mettent à leur disposition des véhicules de transport qui les prendront à leurs domiciles pour les conduire dans leurs rédactions et dans les lieux de reportage, et à la fin les ramener chacun chez soi. Si possible, il serait mieux qu'on place des policiers dans leurs résidences pour les protéger. Le même dispositif policier devrait être mis en place au niveau des sièges de leurs entreprises. En tout cas, je ne vois pas d'autres solutions.

Jean Ndombi, 40 ans, avocat au barreau de Kinshasa

L'insécurité est un problème criant, non seulement à Kinshasa, mais aussi à travers toute la République

Démocratique du Congo. La presse étant un réel pouvoir, il va de soi que les objets partagés par les journalistes soient sécurisés. Etant donné que nous tendons vers un Etat démocratique, il faut qu'il y ait la liberté d'opinion, la liberté d'expression... Il ne faudrait



Guy Roger Ngimbi, 35 ans, menuisier, Kalamu

Nous sommes surpris d'entendre parler d'assassinats et attentats contre des journalistes ces derniers temps. Il faut que l'on punisse sévèrement les auteurs de ces crimes. Le journalisme est un métier noble et nous tenons à ce que le gouvernement puisse protéger les journalistes. L'information qu'ils livrent joue un grand rôle dans la vie de tout être humain et dans la marche du pays. Une personne sous-informée est comme une personne morte. Aujourd'hui, face à la recrudescence de l'insécurité, les journalistes travaillent dans la peur. En prenant des mesures efficaces de sécurité en leur faveur, ils pourraient se sentir à l'aise.

sécurisé. En outre, il faut qu'il y ait une loi qui sécurise réellement le journaliste. C'est vrai qu'il existe une loi sur la presse, mais j'ai l'impression qu'elle étouffe le journaliste plus qu'elle ne le sécurise. On doit, dès lors, la réaménager pour sécuriser davantage le journaliste. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de donner des gardes du corps aux journalistes. Vu leur nombre, ce serait difficile, car l'on devrait alors mobiliser tout un bataillon pour eux.

pas que ces opinions soient sanctionnées d'une manière ou d'une autre par des voies de fait ou les excès de sévices. Il y a des mécanismes qui sont prévus pour sanctionner le journaliste s'il arrive à aller comme on dit «*ultra petita*», c'est-à-dire en dehors des prérogatives qui lui sont reconnues par la loi. Les journalistes, dans l'exercice de leur profession, sont couverts par des textes légaux, notamment la Constitution et même la loi sur la presse. En vertu de ces contours juridiques, leurs opinions et leur intégrité physique devraient être sécurisées. S'il faut que

et de les menacer, car sans eux, le progrès est impossible en RDC. Sans information, le pays peut-il se développer ? Je demande à qui de droit de garantir leur sécurité.

Propos recueillis par Jacques KIMPOZO

Kinshasa : les journalistes dans la rue pour réclamer plus de sécurité

Les hommes des médias ne supportent plus les attaques à mains armées, les assassinats et agressions en tout genre qui se multiplient contre eux. Ils viennent de le faire savoir haut et fort à Kinshasa. Pacifiquement mais fermement, ils ont marché dans les rues de la capitale.

Banderoles en main, journalistes de la télévision, de la radio, des agences de presse qu'accompagnaient plusieurs activistes des droits de l'homme se sont déplacés jusqu'au quartier général des Forces armées



de la République démocratique du Congo (FARDC) dans la commune de Ngaliema.

Des messages forts

Sur leurs banderoles, différents messages étaient inscrits : «Assassinat de Serge Maheshe, une armée ne tue pas les citoyens; les FARDC doivent protéger les journalistes» ;

«Trop, c'est trop» ; «Trois journalistes assassinés en 19 mois, c'est inadmissible ; nous voulons la sécurité et la justice pour les journalistes» ; «Tuer le journaliste, c'est tuer la paix» ; «Ca suffit ; désormais, les autorités publiques doivent assurer la sécurité des journalistes».

C'est sur fond d'une rivalité dissimulée que les organisations associa-

tives et professionnelles de la presse ont brandi ces messages qui reflétaient le contenu du mémorandum remis au ministre de la défense, Chikez Diemu.

Un mémo à l'endroit du gouvernement

Chantal Kanyimbo, présidente de l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC), a lu, à l'intention du ministre, le mémorandum, avant de lui remettre une copie.

Le document récapitule les cas d'assassinats des hommes des médias pendant les 19 derniers mois. Il parle de quatre journalistes qui ont été tués et d'un blessé par balle. Les militaires armés figurent en bonne place parmi les auteurs de ces crimes.

Le texte contient aussi des recommandations adressées aux pouvoirs publics. Les journalistes réclament des procès justes et équitables pour leurs collègues assassinés.

Ils demandent à la hiérarchie militaire et à la Police de mettre fin à l'impunité dans les rangs des forces de l'ordre, mais aussi l'éducation civique des militaires et policiers, ainsi que l'interdiction du recours aux forces combattantes pour résoudre des problèmes privés.

Le ministre de la défense a reçu le mémorandum, tout en exprimant son mécontentement pour n'avoir pas été informé, par écrit, de l'organisation de la marche.

A l'issue de cette manifestation, les journalistes sont rentrés tranquillement dans leurs rédactions respectives sans être inquiétés.

Benjamin YOGOLELO

Brèves

Une sélection de Marcel TSHISHIKU

■ **Nord-Kivu.** Les responsables des partis politiques vivent dans une panique généralisée à Goma, après l'enlèvement de Kambale Malonga, président du Parti national Mai-Mai (Panam) le 24 juin dernier. Selon radiookapi.net, les partisans de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) d'Etienne Tshisekedi, du Mouvement pour la libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba, de l'Union des démocrates mobutistes (Udemo), du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et autres craignent de subir le même sort que le dirigeant du Panam.

■ **Province Orientale.** Le projet budgétaire déposé par le gouverneur Médard Autshai à l'Assemblée provinciale a été rejeté par les députés originaires du district du Haut-Uélé, signale radiookapi.net. Lors d'un point de presse tenu le 27 juin à Kisangani, le porte-parole de ces élus du peuple a soutenu que «ce budget élaboré à Kinshasa ne répond pas aux réalités du Haut-Uélé», auquel il n'alloue que 10% des fonds.

■ **Kasaï Oriental.** La Société civile conteste la nomination du nouveau maire de la ville de Mbuji-Mayi. D'après des sources onusiennes, le secrétaire général de cette composante, Liévin Tshimanga, décrit cette nomination, parce qu'elle ne répond pas, selon lui, au partage du pouvoir.

Bandundu : la Société civile à l'école de la décentralisation

La présidente du Collectif des femmes rurales pour le développement (Coferd), Aimée Espérance Matungulu, a fait le 12 juin à Kikwit, la restitution de l'atelier national «Espace d'échanges au sein de la Société civile», tenu du 27 au 30 mai à Boma, dans la province du Bas-Congo.

Axé sur le thème «Décentralisation territoriale, administrative et politique en RDC : répondre aux vraies attentes du peuple», cet atelier a suscité l'attention des participantes, a reconnu Aimée Matungulu.

Lors de son exposé, la conférencière s'est voulue explicite : «La décentralisation est une vaste et complexe machine; son fonctionnement serait humainement impossible sans réglementation préalable connue.»

«Cette décentralisation doit s'appuyer sur un arsenal de dix textes juridiques», a indiqué la conférencière. Tout Congolais doit en avoir une idée pour pouvoir assumer ses responsabilités et s'engager dans la gestion des affaires publiques du pays».

Selon Aimée Matungulu, les dix textes sont la Constitution de la troisième République, la Loi électorale, la loi portant limites des provinces et de Kinshasa, ainsi que la loi organique portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces.

Il s'agit aussi de la loi fixant nomenclature des autres recettes locales et la modalité de leur application, de la loi fixant organisation et fonctionnement de la caisse de péréquation, ainsi que de la loi organique fixant organisation et fonctionnement des services publics du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées.

Ces dix textes incluent également la loi portant subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces, la loi organique déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la conférence des gouverneurs des provinces, et la loi fixant statut des chefs coutumiers.

Badylon KAWANDA BAKIMAN
InterCongo media/Syfia

SUD-KIVU

La population attend des actions concrètes du gouvernement provincial

La population du Sud-Kivu attend beaucoup du gouvernement de la province, investi le 15 juin dernier, après un vote favorable à l'unanimité des voix des 29 députés qui ont siégé lors de la plénière électorale de l'Assemblée provinciale.

Formé le 28 avril dernier et dirigé par le gouverneur Célestin Cibalonza Byaterana, ce gouvernement comprend dix ministres au total. Il compte une seule femme, Jeanne-d'Arc Chakupewa Mutambala qui y siège comme ministre du Portefeuille, Plan et Budget.

Le Parti du peuple pour la démocratie et la reconstruction (PPRD), proche du président Kabila, y est représenté par quatre membres.

Cet Exécutif est constitué des ministères comme ceux de l'Agriculture, pêche, élevage, petites et moyennes entreprises, de l'Economie et finan-

ces, des Mines, énergie et hydrocarbures, de la Justice, droits humains, de l'Intérieur, décentralisation et affaires coutumières.

Ce dernier est dirigé par Emmanuel Rugarabura Ndulu, ancien président provincial de la Société civile du Sud-Kivu. En dehors de quelques postes, la moitié des membres de ce gouvernement est inconnue du public.

Des défis à lever

Lors des concertations qui ont précédé sa constitution, le critère géographique était mis en avant. «Cela a permis à chaque territoire de désigner trois candidats», a signalé un notable qui avait pris part aux consultations.

«Lorsque l'équipe a été rendue publique, poursuit-il, nous savions avec satisfaction que sa composition a respecté l'approche thématique».

La population a maintenant les yeux rivés sur les actes que va poser ce gouvernement.

«Nous attendons que ces 'techniciens' matérialisent les cinq chantiers du chef de l'Etat (infrastructures, emploi, éducation, eau - électricité et santé) à travers des actions palpables dans notre province», a déclaré Gisèle Bisimwa, une étudiante. La sécurité des personnes est également un défi majeur et prioritaire sur lequel l'Exécutif provincial sera jugé».

Cette investiture s'est déroulée pendant que la population du Sud-Kivu vit dans la psychose due aux prises d'otages à Kajeje, dans le territoire de Kabare, au massacre de Kaniola dans Walungu, et à l'insécurité dans la ville de Bukavu où les assassinats sont enregistrés chaque semaine.

Thaddée HYAWE-HINYI
InterCongo media/Syfia

Journaliste Citoyen

Supplément indépendant d'informations électorales

1^{er} niveau, Immeuble SOMIP
Avenue du Commerce n° 34
Kinshasa/Gombe
e-mail : journalducitoyen@yahoo.fr
© 081- 0123090

http://www.jdconline.net

■ Projet de la Haute Autorité des Médias, financé par DFID, la DGCD, l'APEFE et l'ACDI;

en partenariat avec l'Institut PANOS Paris et l'APEFE

■ Le «JDC» est envoyé en province avec l'appui logistique de la MONUC

Consultant
Philippe DE BOECK
Directeur de rédaction
Yves KALIKAT
Rédacteur en chef
Desiré BAERE
Gestion et Comptabilité
Sylvie KOKOKANI

Pigistes (Kinshasa)
Athanase MASSIKINI (APA)
Blaise NDONGALA (The Post)
Richard NGAPI (Le Potentiel)
Jacques KIMPOZO (Le Phare)
Jeanne MBANGA (L'Observateur)
Benjamin YOGOLELO (La Référence Plus)
Marcel TSHISHIKU (La Tempête des Tropiques)

Pigistes (provinces)
Correspondants de Syfia/InterCongo média et de Panos Paris

Dessin
Patou BOMENGA
Lay-out et mise en page
ASIMBA BATHY
Diffusion
Jean KIALA
Fabrice RUGAMIKA